

**PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT
ET PRINCIPALES COMPOSANTES
DE LA BASE DE TARIFICATION**

**DIRECTION PRINCIPALE
CONTRÔLE ET COMPTABILITÉ**

1 La base de tarification projetée de 2001 pour le service de transport
2 d'électricité d'Hydro-Québec a été calculée à partir des éléments suivants:

- 3 • le coût des immobilisations de transport en exploitation au 31
4 décembre 2000, projeté à partir des données réelles sommaires au
5 31 décembre 1999, tel que présenté à la pièce HQT-7, Document 3,
- 6 • l'amortissement cumulé des immobilisations de transport en
7 exploitation au 31 décembre 2000,
- 8 • le coût mensuel des mises en exploitation et, sil y a lieu, des retraits
9 de 2001,
- 10 • l'amortissement de l'année 2001,
- 11 • le fonds de roulement réglementaire, composé de l'encaisse et de la
12 valeur des matériaux, combustibles et fournitures,
- 13 • les frais reportés, essentiellement la charge de retraite et les coûts
14 des mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif, et
- 15 • le solde du remboursement à recevoir du gouvernement du Québec
16 suite au verglas de 1998.

17 Le tableau suivant présente les règles d'établissement des différentes
18 composantes de la base de tarification.

1
2**Principes et méthodes suivis pour l'établissement
de la base de tarification**

Composantes	Méthodes
Valeur des actifs	Coût historique des immobilisations de la division TransÉnergie et des autres éléments d'actifs qui lui sont imputables
Méthode d'évaluation (année de base)	Coûts des immobilisations au 31 décembre 1999 augmenté des mises en exploitation et diminué des retraits de 2000.
Méthode d'évaluation (année témoin)	Somme des soldes en début d'exercice et à la fin des 12 mois de l'année témoin, divisée par 13.
Mises en exploitation et retraits	Les coûts engagés durant la construction et les retraits sont incorporés à la base de tarification au moment prévu de la mise en exploitation ou du retrait.
Amortissement cumulé	Selon l'amortissement calculé d'après la méthode à intérêts composés ou la méthode linéaire, conformément aux conventions comptables en usage.
Fonds de roulement (volet de l'encaisse)	Résultat d'une étude des délais de recouvrement des dépenses (Lead/Lag)
Matériaux, combustible et fournitures	Somme des soldes en début d'exercice et à la fin des 12 mois de l'année témoin, divisée par 13, des matériaux d'Hydro-Québec à l'usage de TransÉnergie.
Charge de retraite reportée	Somme des soldes de la charge de retraite et des avantages complémentaires de retraites en début d'exercice et à la fin des 12 mois de l'année témoin, divisée par 13, répartie en fonction des salaires de base cumulatifs de TransÉnergie par rapport au total des salaires de base d'Hydro-Québec.
Coûts reportés des mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif	Somme des soldes en début d'exercice et à la fin des 12 mois de l'année témoin, divisée par 13. Ils sont inscrits dans la base de tarification en fonction des engagements à cet égard approuvés par TransÉnergie.

1 Immobilisations en exploitation

2 Les immobilisations en exploitation constituent la partie la plus importante de
3 la base de tarification du transporteur. Elles sont constituées de quatre
4 catégories principales, soit les postes, les lignes, les autres actifs de réseau
5 et les actifs de soutien. La liste détaillée des immobilisations en exploitation
6 au 31 décembre 1999 est présentée à la pièce HQT- 7, Document 3.1.

7 Le registre des immobilisations d'Hydro-Québec est constitué de codes
8 d'unité de propriété (CUP), qui représentent des éléments distincts d'actif (
9 exemple: un pylône incluant ses composantes soit, la base de béton, les
10 pièces de sa charpente métallique, les frais d'installation, etc.) (autre
11 exemple: un conducteur sur deux portées adjacentes incluant les isolateurs,
12 les frais d'installation, etc). Par ailleurs, une immobilisation est constituée de
13 plusieurs pylônes d'un même circuit qui ont été mis en exploitation
14 simultanément, alors que le conducteur sur ce même circuit représente une
15 immobilisation distincte.

16 Chaque CUP a sa propre durée de vie utile, exemple:

17	Postes de transport :	Transformateurs de puissance de	
18		451 KV et plus :	40 ans
19		Jeux de barres :	50 ans
20		Disjoncteurs de 451 KV et plus :	30 ans
21	Lignes de transport :	Pylônes :	50 ans
22		Conducteurs :	50 ans
23		Sectionneurs :	40 ans

24 D'autre part, chaque installation est pour ainsi dire distincte de toutes les
25 autres puisque, selon ses spécifications techniques, sa situation
26 géographique, sa date de fabrication, sa date d'installation, et ainsi de suite,

1 elle comportera une combinaison différente de CUPs avec leurs durées de
2 vie utile propres, et par conséquent la charge d'amortissement d'une
3 immobilisation n'aura pas un comportement identique à celles d'autres
4 immobilisations semblables.

5 Il n'est donc pas possible à Hydro-Québec de répondre parfaitement à la
6 décision procédurale D-2000-102 de la Régie de l'énergie en ce qui concerne
7 l'illustration des périodes et des taux d'amortissement relatifs aux 16
8 catégories de postes ou de lignes de transport qu'elle a définis en fonction de
9 leurs caractéristiques de puissance, puisqu'il s'agit là d'une tâche colossale.

10 **Immobilisations en cours de construction**

11 Dans sa décision procédurale D-2000-102, la Régie de l'énergie a également
12 indiqué que le choix d'une méthode de traitement des immobilisations en
13 cours de construction constitue à son avis une question à débattre,
14 demandant à Hydro-Québec de justifier le sien. Elle a de plus demandé à
15 Hydro-Québec d'expliquer ses modalités de capitalisation et de fournir le
16 solde des immobilisations en cours de construction pour chacune des trois
17 années, soit aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001.

18 La section des principales conventions comptables du présent document
19 explique les composantes du coût de ses immobilisations et les modalités
20 relatives au virement des immobilisations en cours de construction aux
21 immobilisations en exploitation. Quant aux soldes des immobilisations en
22 cours de construction aux trois dates précitées, sachant que seul le solde au
23 31 décembre 1999 représente un montant réel, ils sont indiqués dans le
24 tableau suivant :

1

Immobilisations de transport en cours au 31 décembre		
1999 (réel)	2000 (budget)	2001 (projeté)
804,6 M\$	889,4 M\$	715,8 M\$

2 Les immobilisations en cours de construction ne font pas partie de la base de
3 tarification actuelle du transporteur et elles n'y seront inscrites qu'au moment
4 de leur mise en exploitation. Hydro-Québec considère cette méthode
5 préférable puisqu'elle est conforme au critère d'utilité pour l'exploitation du
6 réseau de transport d'électricité et qu'elle favorise ainsi un traitement
7 équitable entre les générations de clients du service de transport.

8 Il faut également noter que dans le cas de transport d'électricité la réalisation
9 d'un projet prend plusieurs années avant sa mise en exploitation et qu'il serait
10 donc préjudiciable pour la clientèle actuelle de lui imposer les coûts d'un tel
11 projet. L'inscription immédiate de toutes ou d'une partie des immobilisations
12 en cours de construction à la base de tarification actuelle pourrait être
13 acceptable dans des circonstances où il peut être démontré que la protection
14 de la santé financière de l'entreprise réglementée le justifierait ou que les
15 clients en tireraient avantage.

16 **Répartition des actifs autres entre les diverses unités d'affaires**

17 La base de tarification de l'activité transport présente des immobilisations
18 sous la rubrique "Actifs de soutien". Ces actifs font référence au poste
19 Autres, que l'on retrouve sous la rubrique Immobilisations aux états financiers
20 consolidés d'Hydro-Québec.

21 L'attribution initiale des actifs de soutien des unités de service aux unités
22 d'affaires s'est faite en fonction de l'utilisation. Ces transferts se sont

1 appuyés sur des ententes conclues entre les unités qui cédaient les actifs et
2 celles qui les recevaient.

3 L'attribution des principaux actifs de soutien à l'unité d'affaires TransÉnergie
4 est la résultante de l'application des règles suivantes:

Propriétés générales	Selon l'utilisateur de la propriété en fonction du type de propriété et de sa localisation Ceux qui étaient utilisés exclusivement par TransÉnergie lui ont été transférés automatiquement tandis que ceux dont l'usage est mixte ont été transférés à TransÉnergie dans la mesure où elle en est l'utilisateur principal (avec facturation interne aux autres utilisateurs s'il y a lieu)
Matériel, outillage et propriétés générales de l'Institut de recherche	Les laboratoires Grande puissance et Haute tension ont été attribués à l'unité TransÉnergie en raison de leur rôle primordial dans le développement des lignes à haute tension et à courant continu
Matériel roulant	Selon l'analyse effectuée de l'utilisation par parc automobile et numéro de véhicule
Outils et instruments de travail	Selon le nombre d'employés de métiers et techniciens
Équipement de laboratoire de vérification	Selon le nombre d'employés techniciens
Équipement informatique	Selon l'inventaire du parc informatique et l'analyse des logiciels

5